

Andrzej Łapiński, *Ograniczenia władzy rodzicielskiej w polskim prawie rodzinnym [Les limitations de la puissance parentale en droit polonais de la famille]*, Warszawa 1975, Wydawnictwo Prawnicze, 222 pages, résumé en anglais.

L'ouvrage de Łapiński, d'un caractère incontestablement original, présente l'avantage d'aborder le sujet de façon complexe. L'auteur ne se borne pas à exposer l'aspect uniquement civil du problème, c'est-à-dire à analyser l'étendue de la compétence des tribunaux en tant qu'organes qui contrôlent l'exercice de la puissance parentale. Une importante partie de l'ouvrage traite des institutions dont le rôle est décisif en ce qui concerne l'application effective des décisions judiciaires en cette matière. Il s'agit des organes de l'administration de l'État chargés d'une mission éducative, de la coordination de leur activité avec l'administration de la justice, des activités des organes auxiliaires du tribunal, des familles de remplacement, des établissements d'éducation surveillée et de la procédure de placement des mineurs dans ces établissements. Il convient de souligner la valeur des investigations de l'auteur, tendant à montrer non seulement la structure de ces institutions et les modalités prévues par la loi de leur activité, mais aussi le fonctionnement pratique des mesures appliquées dans l'intérêt de l'enfant.

L'ouvrage se compose de deux parties et d'un chapitre préliminaire, où sont exposés sommairement plusieurs problèmes d'ordre général. Il convient de relever dans ce chapitre la description comparée des structures des institutions assumant le contrôle de l'exercice de la puissance parentale ainsi que la protection sociale des enfants. Une importance fondamentale à cet égard présente ici la question de savoir si les autorités administratives doivent être chargées de ces fonctions. A ce propos, deux observations de l'auteur méritent d'être retenues: 1° que les systèmes juridiques d'autres États socialistes accusent une tendance à élargir les compétences des tribunaux aux dépens de la compétence des autorités administratives et que, par conséquent, ils sont proches de la solution polonaise; 2° que la structure polonaise montre un défaut essentiel de séparer les compétences de contrôle des tribunaux de la protection sociale assumée par les divers organes administratifs.

Ensuite, en exposant les diverses mesures plus rigoureuses que la limitation de la puissance parentale, telles que la déchéance ou la suspension de cette puissance, l'auteur se prononce pour la compétence exclusive des tribunaux de tutelle, et non répressifs, de prononcer la déchéance de l'autorité parentale, et pour le retour à la conception du droit de la famille de 1946, en vertu de laquelle la déchéance de l'autorité parentale impliquait l'interdiction de communiquer avec enfant.

Dans la première partie, l'auteur s'occupe des questions qui font l'objet de l'art. 109 du code de la famille et de la tutelle, qui traite de la limitation de la puissance parentale en raison de l'exercice irrégulier de cette puissance par les parents. Conformément à l'opinion dominante, il admet que l'intervention du tribunal se justifie uniquement par un exercice de la puissance parentale qui met en danger l'intérêt de l'enfant. Il indique à juste titre que le tribunal ne doit pas intervenir

seulement lorsque l'exercice irrégulier de la puissance parentale est dû à une faute des parents. Dans une typologie intéressante des cas d'exercice irrégulier de la puissance parentale, l'auteur développe cette thèse en soulignant que les insuccès éducatifs peuvent résulter des qualifications pédagogiques insuffisantes des parents, ce qui peut également justifier une intervention du tribunal.

Abordant les mesures permanentes de limitation de la puissance parentale, qui impliquent un contrôle permanent exercé par le tribunal, l'auteur indique avec raison que la mesure la plus fréquente, à savoir la constitution d'un curateur n'équivaut pas à soumettre les parents aux mêmes limitations que le tuteur. Cette dernière mesure ne doit pas nécessairement être appliquée de façon intégrale, mais aussi sous une forme partielle. Les deux autres mesures de limitation de la puissance parentale énumérées à l'art. 109, à savoir le placement de l'enfant dans une famille de remplacement ou dans un établissement d'éducation surveillée, diffèrent essentiellement des mesures précitées, car elles entraînent le changement du milieu éducatif. A ce propos, l'auteur propose que ces formes de l'intervention de l'État soient conçues *de lege ferenda* comme une conséquence de la déchéance de la puissance parentale plutôt que comme une limitation de cette dernière. Non seulement des arguments de droit comparé, mais aussi l'expérience polonaise militent en faveur d'une telle solution. L'auteur démontre en effet qu'un faible pourcentage seulement des enfants placés dans les établissements d'éducation surveillée y séjournent en vertu d'une décision prononçant la limitation de la puissance parentale. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'auteur a fait une analyse poussée du fonctionnement du système de placement dans les familles de remplacement et les établissements d'éducation surveillée. Il arrive à la conclusion que le système en vigueur ne garantit pas une harmonisation des décisions du tribunal avec leur exécution par les autorités administratives et qu'à cet égard l'idée de l'art. 109 n'est pas en principe réalisée. L'auteur critique également le système financier et d'organisation des familles de remplacement et des établissements d'éducation surveillée, ce système s'appuyant sur des conceptions surannées. Toutefois, il y a lieu de faire remarquer que même les développements de l'auteur permettent de constater un tournant observé depuis 1971 dans la politique sociale de l'État en ce qui concerne les familles de remplacement qui bénéficient d'une assistance financière et de diverses facilités sociales dans une mesure toujours plus large.

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée aux limitations de la puissance parentale en vertu des articles 58 et 107 du code de la famille et de la tutelle.

La première de ces dispositions prend en considération la situation de l'enfant après le divorce. La solution adoptée par le législateur est fondée sur un grand optimisme quant aux perspectives de coopération des époux divorcés dans l'éducation de leurs enfants communs, et encore davantage sur la confiance faite aux tribunaux qu'ils préciseront de façon adéquate dans chaque cas particulier, l'étendue des pouvoirs des parents dans une telle situation. L'auteur déclare à juste titre que la majorité des législations socialistes ne partagent pas cette opinion. Il démontre que la pratique polonaise ne confirme pas l'optimisme du législateur. Aussi recommande-t-il que, *de lege lala*, les tribunaux adoptent certaines formules typiques, définissant les pouvoirs de celui des parents à qui l'exercice de la puissance parentale n'a pas été confié dans son intégralité. En particulier, en présence des pronostics favorables quant aux qualifications éducatives du parent visé, il faut lui laisser le pouvoir de codécider sur toutes les questions importantes concernant la personne de l'enfant (analogie avec l'art. 156 du code de la famille et de la tutelle).

L'auteur met l'accent sur la communauté des conceptions dogmatique et fonctionnelle qui sont à la base des limitations de la puissance parentale, prévues aux articles 58 et 107 du code de la famille et de la tutelle. Il souligne avec raison la distinction inutile quoique — ajoutons-le — inoffensive pour l'application de la loi, entre deux hypothèses dans le texte de l'art. 107: a) la situation où les parents auxquels appartient en commun la puissance parentale sont unis par mariage (§ 2), et b) la situation où ces parents ne sont pas unis par mariage (§ 1^{er}). En effet, les deux hypothèses se laissent ramener à un état de fait, à savoir la séparation des parents. Conformément aux propositions déjà avancées dans la littérature, l'auteur précise qu'il s'agit des lieux de séjour séparés des parents désunis, sans que la désunion conjugale doive nécessairement être complète et durable;

Les lignes qui précèdent suffisent à démontrer que l'ouvrage de Łapiński est une précieuse contribution aux recherches sur le droit polonais de la famille et sur son fonctionnement dans la pratique sociale.

Zbigniew Radwański